

## Un PLUiH : qu'est-ce que c'est exactement ? et où en est-on de sa révision ?

PLU signifie Plan Local d'Urbanisme. C'est le document officiel à l'échelle d'une commune, ou d'un groupement de communes, on parle alors de PLUi pour réglementer l'utilisation des sols et planifier l'aménagement du territoire. Pour faire simple, il détermine quoi, où et comment on peut construire.

**L**e PLU fixe les règles du jeu pour toute construction ou rénovation. C'est lui que l'on consulte pour savoir :

- Si un terrain est constructible ou non.
- La hauteur maximale autorisée pour un bâtiment.
- L'aspect esthétique à respecter (couleur des façades, type de toiture).
- La distance minimale à laisser entre votre maison et celle du voisin.
- Les zones à protéger (espaces verts, monuments historiques, zones agricoles).

### LE PLU DIVISE LE TERRITOIRE EN QUATRE GRANDES CATÉGORIES

- **Zones U** = Zones Urbaines : Zones déjà construites et équipées (électricité, eau, voies de transport), prêtes à accueillir de nouvelles constructions.
- **Zones AU** = Zones à Urbaniser : Zones naturelles destinées à être ouvertes à la construction à court ou moyen terme.
- **Zones A** = Zones Agricoles : Zones réservées aux activités agricoles. Les construc-



tions y sont très limitées (bâtiments d'exploitation principalement).

- **Zones N** = Zones Naturelles : Zones protégées en raison de leur valeur écologique, historique ou paysagère. Construction quasiment impossible.

### UN DOSSIER DE PLU COMPREND PLUSIEURS DOCUMENTS ESSENTIELS :

- Le Rapport de Présentation : un diagnostic du territoire (population, environnement, besoins en logements).
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : le cœur politique du PLU. Il expose la vision du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.

- Le Règlement et le Plan de Zonage : la carte du territoire découpé en zones (U, AU, A, N) et le texte écrit qui liste toutes les règles d'urbanisme à respecter pour chaque zone.

### LE PLUi EST RÉVISÉ RÉGULIÈREMENT, C'EST LE CAS EN CE MOMENT.

La révision du PLUi débutée sous le précédent mandat arrive dans sa phase finale. Le document résultant de l'étude a été adopté par le conseil communautaire de Dinan Agglomération le 16 février 2026 et va maintenant être soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (dont les communes) et à enquête publique.

### INFOS MAIRIE

#### Mairie de Saint-Lormel

1, rue Saint-Pierre  
22 130 SAINT-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
accueil@saint-lormel.fr  
www.saint-lormel.fr

#### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins,  
du lundi au samedi,  
de 9h à 12h et le jeudi soir  
de 16h à 18h.

#### Imprimeur Gérant :

Pierrick Sorgniard

#### Ont participé à la réalisation :

Christine FRESCA-FANTONI  
Thomas SCHMITT  
Catherine SORGNIARD  
Pierrick SORGNIARD  
Déborah LE DREF

#### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
www.cocktail-graphic.com

#### Impression :

Services de la Mairie

Le calendrier est le suivant :

- Juin 2026 : avis des communes et autres Personnes Publiques Associées.
- Automne 2026 : 2<sup>e</sup> approbation du document par le conseil communautaire après modifications éventuelles.
- Automne 2026 : second avis des communes et autres Personnes Publiques Associées.
- Début 2027 : enquête publique.
- Courant 2027 : approbation finale de la révision par le conseil communautaire.

La démarche est contraignante et fait l'objet de vote en conseil municipal. Un rappel sera fait dans le journal communal dès que les dates de l'enquête publique seront fixées.

**POUR INFORMATION :  
VENEZ ASSISTER  
AU FORUM - EXPO  
SUR L'AVENIR DU  
TERRITOIRE :**

Dinan Agglomération "Construisons ensemble le territoire de demain" finalise la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Dinan Agglomération propose trois temps d'échanges qui seront organisés à Matignon (20 sept. - 15h30 - maison intercommunale), Dinan (8 oct. 15h30 - Salle de la source) et Broons (29 oct. 15h30 - Maison intercommunale), sous un format innovant et propice aux échanges, celui du Forum-Expo. Construisons ensemble le territoire de demain.

**Participez ! Imaginez !**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :**

*La Saison culturelle de Dinan Agglomération lancera sa programmation 2026-2027 lors d'une soirée de présentation officielle le ven. 11 sept. 2026 à 20h à La Petite Vitesse à Dinan (3 Rue Bertrand Robidou), marquée par un concert gratuit de Yohann Minkoff.*

**Billetterie et Carte Abonné**

- Prix de la carte : 12 € (permet d'obtenir le tarif réduit sur toute la saison).
  - Ouverture des ventes : En ligne dès le merc. 9 sept. 2026 à 10h.
  - Permanence physique : Les 10, 11 et 12 sept. (10h - 12h30) à l'Office de Tourisme de Dinan
- Programme et réservations en ligne sur**

*saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr ou au 02 96 87 14 27*



**LES BRÈVES\* du Conseil Municipal**

**DU 23  
JUILLET  
2026**

**Étaient présents :**

ANGERS Alain,  
BONENFANT Landry,  
BREUGNOT Stéphanie,  
DAUNAY Loïc,  
DEBAUGNIES Alexandra,  
DEPARTOUT Muriel,  
GENSSE Thierry,  
HAMON Benoit,  
MARTIN Françoise,  
MAYAUX Gilles,  
RICHARD Martine,  
SCHMITT Thomas,  
SORGNIARD Catherine  
SORGNIARD Pierrick.

**Absents excusés :**

FRESCA-FANTONI Christine.

**• Nomination des  
conseillers membres  
des commissions  
intercommunales**

Dans le cadre de la démarche de co-construction du pacte de gouvernance, le groupe de travail piloté par Jérémy Dauphin et Sandrine Deutschmann a poursuivi ses travaux sur l'architecture des commissions thématiques, présentés lors de la Conférence des Maires du 6 juillet.

En voici les grandes lignes afin de pouvoir identifier au sein du Conseil municipal les élus susceptibles de siéger.

**11 commissions thématiques couvrant les grandes politiques publiques de l'agglomération :**

1. Relations aux communes, Ruralité et Cohésion
2. Aménagement, Urbanisme et Logement
3. Eau potable et Assainissement

4. Environnement, Transitions et GEMAPI
5. Développement économique, Formation, Emploi et Agriculture
6. Finances et Administration générale
7. Déchets et Économie circulaire
8. Mobilités et Voirie
9. Cohésion sociale, Petite enfance et Santé
10. Sport et Jeunesse
11. Culture, Citoyenneté et Conseil de Développement

Ces commissions, pilotées par les Vice-Présidents communautaires, sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux volontaires, dans la limite de 30 élus par commission.

Chaque commune dispose de 5 sièges au total répartis sur 5 commissions (sauf Dinan 2 élus/commissions).

Chacun de ces 5 élus (conseillers titulaires et suppléants

compris) pourra formuler jusqu'à 3 choix de commissions. La répartition finale sera arbitrée par le groupe de travail « pacte de gouvernance » avant d'être soumise au Conseil communautaire du 28 septembre.

Sièges à pourvoir et choix de commissions (3 choix par élu - 1 seul choix retenu) :

- Benoit HAMON : commissions 4, 3 et 5
- Gilles MAYAUX : commissions 10, 11 et 9
- Thierry GENSSE : commissions 3, 7 et 8
- Catherine SORGNIARD : commissions 9, 11 et 1
- Muriel DEPARTOUT : commissions 7, 4 et 3

Le Conseil Municipal valide la liste ci-dessus de nomination des conseillers municipaux souhaitant être membres des commissions thématiques de Dinan Agglomération.

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

## • Convention de transport scolaire du Regroupement Pédagogique Inter-communal (RPI) de St Lormel et Créhen - Délégation de la gestion des inscriptions

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à partir du 1er septembre 2026, Dinan Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, se voit transférer quarante-six circuits scolaires auparavant gérés par la Région Bretagne.

Pour la majorité des services transférés, il s'agit de circuits réservés aux collégiens et lycéens, pour lesquels la totalité du service est assuré par Dinan Agglomération (inscriptions des élèves, encaissement des participations familiales, gestion des marchés de transports, suivi et évolution des services, financement des charges d'exploitation).

Dinan Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité de premier rang (AO1). A ce titre, elle reste responsable de l'organisation et du bon déroulement des circuits scolaires quand bien même ceux-ci sont délégués à des Autorités Organisatrices de second rang (AO2), notamment les communes disposant d'un circuit scolaire intercommunal vers les écoles primaires.

Pour les services de transport scolaire destinés aux élèves de primaire et de maternelle, plusieurs cas se distinguent (notamment les RPI) pour lesquels Dinan

Agglomération, dans un souci d'harmonisation pour l'année scolaire 2026-2027, délègue aux communes concernées les missions suivantes :

- Procédure d'inscription des élèves aux transports scolaires Dinamo ;
- Encaissement de la participation familiale ;
- Reversement de la participation familiale à Dinan Agglomération ;
- Vérification des validations des titres de transports (carte Korrigo) par les élèves (ou validation pour leur compte).

Pour ce qui concerne le RPI Saint-Lormel - Créhen, il a été décidé d'un commun accord avec la Commune de Créhen que la Commune de Saint-Lormel s'occuperait de l'inscription des élèves aux transports scolaires Dinamo pour l'ensemble des élèves du RPI. La Commune de Saint-Lormel reversera à Dinan Agglomération l'équivalent de la participation familiale à hauteur de 140 € par élève. La commune de Créhen remboursera la moitié des inscriptions effectives à la Commune de Saint-Lormel sur présentation d'une facture.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de délégation de la gestion des inscriptions aux transports scolaires de Dinamo avec Dinan Agglomération. De même il autorise le Maire à solliciter la Commune de Créhen pour le remboursement de la moitié des inscriptions des enfants du RPI.

## • Restauration scolaire - Convention de fourniture des repas au 1<sup>er</sup> septembre 2026

La convention qui nous liait avec Convivio depuis septembre 2023 est arrivée à expiration après 2 renouvellements d'un an.

Nous avons la proposition de contrat de Dupont Restauration pour la rentrée 2026. En attente de la proposition de contrat de Convivio. Le contrat serait pour 1 an. Le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Muriel DEPARTOUT) se prononce sur un engagement avec la société Convivio si celle-ci propose son contrat avant la fin de la semaine sur le prix annoncé correspondant à celui de l'année précédente. Si ces conditions ne sont pas respectées, le Maire recontactera Dupont Restauration et signera leur proposition de convention.

## • Convention avec Plancoët de participation au financement d'un emploi d'animateur du PAFC (Plancoët Arguenon Football Club)

Une convention tripartite a été signée entre Dinan Agglomération, la commune de Plancoët et l'association PAFC (Plancoët Arguenon Football Club) pour le financement de l'emploi d'un animateur sportif. En septembre 2023, la commune de Plancoët a pris le rôle de demande de participation auprès des communes et nous a transmis une convention de participation au financement à signer.

La participation financière demandée par la commune de Plancoët était de 45 € par jeune (jusqu'à la catégorie U19).

Cette convention s'est terminée au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Suite à la prolongation par avenant de leur convention tripartite avec Dinan Agglomération et le PAFC, la commune de Plancoët

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ *RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON : CAMPAGNE D'ÉTÉ 2026.*

*La campagne d'été qui a débuté le 30 mars se poursuivra jusqu'à mi-novembre 2026 avec une distribution tous les 15 jours le jeudi de 9h à 11h*

*L'inscription reste une étape essentielle et obligatoire pour bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Elles sont prises tous les jeudis.*

→ *REPAS DES AINÉS :*

*le repas communal des aînés aura lieu le sam. midi 7 nov. 2026 à la salle polyvalente de St-Lormel. Les invitations seront remises individuellement courant octobre.*

nous sollicite à nouveau pour la signature d'une convention de participation au financement d'un emploi d'animateur sportif au PAFC pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.

Dans cette convention qui sera échue au 30 septembre 2026 (au terme de la convention tripartite), la commune de Plancoët s'engage à nous fournir pour chaque saison sportive la liste des jeunes licenciés du PAFC domiciliés dans la commune de Saint-Lormel.

- Le nombre de licenciés de moins de 18 ans pour la saison 2024/2025 est de 18 soit une participation sollicitée de 810 € (45 € X 18).
- Le nombre de licenciés de moins de 18 ans pour la saison 2025/2026 est de 15 soit une participation sollicitée de 675 € (45 € X 15).





Ces deux demandes de participation ont d'ores et déjà été transmises par la Commune de Plancoët.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de refuser de signer la convention transmise et donc de régler ces deux participations sollicitées par la Commune de Plancoët, pour des saisons passées et sans demande d'accord au préalable et d'organiser une rencontre avec la Commune de Plancoët et le PAFC.

Il est proposé de réfléchir à une proposition d'aide financière pour les enfants de la Commune de St-Lormel pour les activités sportives et culturelles.

#### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT,  
C'EST OBLIGATOIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en SEPTEMBRE 2010 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

#### DÉMARCHE :

• **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

• **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

• **À savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

#### • Désignation des référents déontologues

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ; Considérant l'accord des personnes désignées ;

Le conseil municipal, décide de valider la désignation des référents déontologues suivants :

- M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;
- Mme Armelle BOTHEREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22. Ils sont nommés en qualité de référents déontologues des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions. A la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

#### • Désignation d'un délégué auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé



des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette désignation a lieu :

- dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,
- lors de la première réunion du conseil municipal qui suit la vacance de la fonction de correspondant incendie et secours.

Suite aux élections municipales 2026, les communes du département ont donc jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour se mettre en conformité.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- « Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Le Conseil Municipal désigne M. Benoit HAMON délégué auprès du SDIS des Côtes d'Armor.

#### • **Projet d'urbanisme : demande d'un accompagnement de l'opération à l'Eta- blissement Public Foncier de Bretagne**

**Restructuration et densification urbaine du secteur La Tourelle-Sud. Le contexte et les raisons du choix de la localisation du projet**

La mise en application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 dans le cadre de la révision du PLUi de Dinan-Agglomération a limité l'extension future de l'urbanisation du territoire de Saint-Lormel à une zone 2AU de 6000 m<sup>2</sup> pour la période 2031-2041.

Ceci a donc conduit le conseil municipal à rechercher dès 2024 avec les services de Dinan-Agglomération un secteur des zones U existantes à densifier pour maintenir une offre de logement d'ici l'ouverture à l'urbanisation de cette zone.

En effet, la demande de logement, en particulier de logement locatif, est forte sur l'ensemble du territoire intercommunal, tout particulièrement à proximité du littoral. C'est ainsi qu'a été identifié rue de la Tourelle un secteur qui possédait les caractéristiques pour y mener une opération de densification urbaine :

- zone à habitat éparé
- zone desservie par les réseaux
- accès à partir d'une voie communale à faible trafic

• zone intégrée dans le bourg, à proximité de 2 nouveaux lotissements privés, d'un nouveau lotissement communal, de l'école communale et de la future extension urbaine de 6000 m<sup>2</sup>. Dans cet objectif de restructuration - densification, ce secteur a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre du projet de révision en cours du PLUi arrêté en février 2026.

### Les grandes orientations du projet

Le projet d'urbanisme aura pour objet de restructurer ce secteur urbain pour y construire des logements en respectant la densité de 25 logements par hectare voulue par le futur PLUi, en prévoyant le plus possible de logements locatifs et en privilégiant le logement social. L'aménagement visera à l'intégration maximale des constructions dans le bâti à proximité, à conserver le plus possible les éléments intéressants présents (arbres, murets).

Le projet prendra en compte la transition écologique (isolation des logements, mode de chauffage, choix des matériaux, végétalisation des espaces).

### Accompagnement du projet - Exercice du droit de préemption urbain

Sollicité, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bre-

tagne) pourrait mener le portage foncier de ces emprises et accompagner la Commune dans son projet,

Que cette sollicitation se traduirait par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne, laquelle emporterait notamment les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

Production minimale de 25 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux (PLUS PLAI). Gestion des biens en portage par la Commune de Saint-Lormel - Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage.

Parallèlement, nous avons reçu en mairie la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portant sur 2 parcelles bâties.

Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

1. De demander une visite préalable des biens fonciers faisant l'objet de la DIA,
2. De solliciter du Président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur 2 parcelles.
3. De solliciter et missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière et de portage foncier des parcelles

nécessaires à la réalisation de l'orientation d'aménagement et de programmation,

4. D'autoriser M. le Maire à préparer une convention opérationnelle d'action foncière d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne sur l'ensemble de l'orientation d'aménagement et de programmation « Tourelle-Sud », dans laquelle la Commune s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- Production minimale de 25 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux,
- Gestion des biens en portage par la Commune de Saint-Lormel,
- Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage.

### • Remerciements des services du Département

La mairie a reçu un courrier de remerciements des services du Département pour notre participation au fonds d'aide aux jeunes.

### • Recrutement d'un agent communal

La commune de St-Lormel a ouvert un poste pour compenser le départ à la retraite de Marie-Hélène aux services périscolaires et

entretien des locaux. Après avoir reçu 6 personnes, une personne a été retenue. Le recrutement est fait. Prise du poste à partir du 31 août.

La séance est levée à 22h36.

### • Prochain conseil municipal :

Lundi 7 septembre 2026 à 20h. Les comptes rendus réglementaires des conseils municipaux sont téléchargeables sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et disponibles en mairie ■

### LES INFOS DE LA MAIRIE

#### → LES CÔTES D'ARMOR SONT CLASSÉES EN CRISE SÉCHERESSE

La Préfecture des Côtes d'Armor a déclaré l'alerte Crise Sécheresse depuis le 14 août 2026 sur notre territoire. L'approvisionnement en eau devient de plus en plus difficile et des coupures d'eau pourraient survenir. **C'est pour cela que chacun doit fournir un effort pour économiser l'eau du réseau.**

Retrouvez toutes les restrictions sur Panneau Pocket ou le site du département des Côtes d'Armor.

#### → LES JOURNÉES DU PATRIMOINE 2026

La 43<sup>e</sup> édition des Journées du Patrimoine se déroulera en France le sam. 19 et dim. 20 sept. 2026.

Le programme complet est disponible sur le site du Ministère de la Culture <https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>.



### → JOURNÉE PORTE OUVERTE DE LA MAISON SPORT SANTÉ DE L'ARGUENON

Dans le cadre du mois national de l'activité physique « Septembre Bouge », la Maison Sport Santé de l'Arguenon organise sa Journée Porte Ouverte.

Cet événement, gratuit et ouvert à tous, se tiendra le Lun. 14 sept. 2026 de 10h à 16h Salle de la Fontaine (1 Rue du Sacré Cœur, 22130 CRÉHEN)

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES  
DES DÉCHETTERIES**

### DÉCHETTERIE DE PLANCOËT

Zone Artisanale de Nazareth  
22130 PLANCOËT  
Tél. : 02 96 80 29 72

> **Horaires du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier :**

Lundi 9h - 12h · Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Jeudi 14h - 17h

### DÉCHETTERIE DE MATIGNON

Route du Chemin Vert  
22550 MATIGNON  
Tél : 02 96 41 12 63  
Courriel : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr)

> **Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :**

Lundi : 13h30 - 18h  
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 13h30 - 18h

→ **RAPPEL DES  
JOURS DE COLLECTE  
DES ORDURES  
MÉNAGÈRES.**

Les collectes se feront les  
jeudis 3 et 17 septembre  
2026 et les 1<sup>er</sup> - 15 et 29  
octobre 2026.

→ **CHASSE :**

La période d'ouverture  
générale de la chasse à tir  
est fixée pour le départe-  
ment des Côtes d'Armor du  
dim. 20 sept. 2026  
à 8h30 au dim. 28 fév.  
2027 à 17h30.

# Opération nettoignons la nature "Saint-Lormel propre"

## le samedi 26 septembre 2026.

Chaque année la fin du mois de septembre marque le retour de l'opération « Nettoignons la nature » lancée en 1997 par E.Leclerc.

### OBJECTIF :

Ramasser ensemble les déchets dégradants les sites urbains ou naturels près de chez nous, partout en France. Une façon de s'engager concrètement pour l'environnement, mais aussi sensibiliser à sa valeur par la pédagogie et la convivialité.

### ST-LORMEL S'ENGAGE À NOUVEAU EN 2026 :

C'est pourquoi, pour cette 29<sup>e</sup> édition, la commune de Saint-Lormel s'est à nouveau inscrite pour mener une opération le samedi matin 26 sept. 2026 sous l'appellation « Saint-Lormel propre ». Opération ouverte aux adultes comme aux enfants, lesquels devront rester sous la surveillance étroite de leurs parents notamment sur les axes routiers.



d'un cycle de 10 séances de 2h30 chacune, à raison d'une par semaine et peut accueillir un groupe de 8 à 15 personnes. Il s'agit d'entretenir sa mémoire avec des applications et des situations de la vie quotidienne, grâce à une approche conviviale, dans une ambiance agréable et dynamique. Tout au long des séances, des conseils et astuces seront donnés au groupe.

Une réunion d'information, gratuite et ouverte à tous se tiendra le lun. 28 sept. 2026 à 14h - salle d'honneur de la mairie - 1 rue St-Pierre - SAINT-LORMEL

Suivi d'un cycle de 10 séances gratuites, les lundis de 14h à 16h30 du 5 oct. au 14 déc. 2026.

**Infos : Asept Bretagne : 02 98 85 79 25.**



### INFOS PRATIQUES :

Le point de regroupement aura lieu à la salle des Tilleuls - Place de l'église - à 9h pour former les équipes et distribuer les kits de nettoyage à chacun (gants, sacs-poubelles, chasuble et guide. Pour ceux qui le peuvent, munissez-vous d'un gilet fluorescent. Selon le nombre de participants, 2 ou 3 parcours seront déterminés. La collecte sera effectuée à pied de part et d'autre des axes routiers. Au retour, après enregis-

trement des données de ramassage, un pot de l'amitié clôturera l'opération. Pour participer et faciliter l'organisation de l'opération, il convient de s'inscrire en mairie avant le 22 sept.

**Nous comptons sur vous. Venez nombreux participer à « St-Lormel propre ».**

### CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Mairie de St-Lormel :  
02 96 84 14 80 ou  
[accueil@saint-lormel.fr](mailto:accueil@saint-lormel.fr)

### → LES ATELIERS MÉMOIRE À ST-LORMEL :

L'association Asept Bretagne (Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de Bretagne) va proposer, en partenariat avec le CLIC de Dinan et la commune de St-Lormel, des ateliers Mémoire à destination des personnes retraitées.

Cette action est organisée avec le soutien financier de l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne ».

L'atelier, animé par une professionnelle, se présente sous forme





## Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



### Une nouvelle directrice et un nouvel agent à l'école de Saint-Lormel.

Nous souhaitons la bienvenue à Magali HAUTIERE, nommée à la direction de notre école en remplacement de Rozenn GUEGAN. Elle aura en charge la

classe maternelle et Nathalie JEZEGOU-PLARD conservera celle des GS-CP.

Suite au départ de Marie-Hélène Chauvel, nous souhaitons également la bienvenue à Pierre-Mary MOULLEC nou-

vel agent de la commune intervenant à la garderie et à la cantine.

### RAPPEL AIDE AUX DEVOIRS : Appel aux bénévoles

Dans le cadre du service d'aide aux devoirs à la garderie de St-Lormel, nous recherchons des bénévoles pour aider les enfants de CP au CM2 les lundis et jeudis de 17h15 à 17h45 (18h maximum) hors vacances scolaires.

Vous disposez d'un peu de temps et souhaitez vous impliquer en aidant des élèves, merci de vous faire connaître à la mairie de Saint-Lormel au 02 96 84 14 80 ou [accueil@saint-lormel.fr](mailto:accueil@saint-lormel.fr)

### → INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

*Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2026-2027 se font en mairie.*

*Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.*

*Et une photo d'identité si l'élève utilise la navette reliant les sites de Créhen et Saint-Lormel.*

## → UN PETIT MOT D'AMITIÉ & PARTAGE : Clap de fin pour les colos 2026



### • A Ploermel (56) :

Du 5 au 11 juillet, les jeunes CE/CM ont planté les tentes à PLOERMEL (56), tout proche de la légendaire forêt de Brocéliande.

• **A La Vernaz (74) :** Du 19 juillet au 1er août, les 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>, ont vécu une « COLO EN DIRECT » : les animations sous forme d'émissions

TV ont, entre autres, rythmé le séjour.

• **Le séjour des 432** est rentré le samedi 15 août, laissant derrière lui une ribambelle de souvenirs. Dès le 2<sup>e</sup> jour, les jeunes sont rentrés dans le vif du sujet avec une randonnée menant jusqu'à la frontière suisse. Un parcours exigeant où le



mental a fait la différence !!! Puis place aux sensations fortes (spéléologie, canyoning). L'Association tient à remercier les familles et partenaires locaux (Hyper U, Optic 2000 Plancoët, Pharmacie

du Chêne Quévert) pour les nombreux dons reçus.

### • Grand Forum des Associations

Le 5 septembre, A&P tiendra son stand au Grand Forum des Associations à CREHEN : l'occasion de venir échanger et reprendre votre adhésion.

• **Repas A EMPORTER** et (nouveau cette année !) SUR PLACE le SAM. 24 OCT. à la salle des fêtes de St-Lormel. (Bon de commande à retirer en mairie et résa par SMS au 06 09 48 89 48). Merci de votre soutien.

• **Contact :**  
[amitie.partage@yahoo.fr](mailto:amitie.partage@yahoo.fr)



## VIE COMMUNALE : associations et entreprises

### COMITE DES FETES :

#### • Atelier découplage le mar. 22 sept. :

dans la salle d'honneur de 14h à 17h30. Participation de 5€ pour le trimestre. Infos Agnès Suire : 06 45 75 65 35.

### ARMOR'HOLE :

• **Assemblée générale** le ven. 28 août 2026 à 18h à la salle d'honneur de la mairie - 1 rue St-Pierre.

• **Reprise des entraînements** : lun., merc. et ven. de 18h à 20h.

### LORMELMELO :

Les animations et activités de l'association vont reprendre en septembre. Notez dès à présent les dates des manifestations à venir :

- « **Troc plantes** » le 11 oct. 2026
- « **Les Lormélois ont du talent** » les 14 et 15 nov. 2026

Les Activités régulières reprendront début septembre :

- **Patchwork**, tous les lundis à partir du lun. 7 sept. 2026 de 14h à 16h salle des Prévayes, mairie. Infos : Dominique Deutch - 06 99 95 39 91.
- **Couture créative**, tous les mardis hors vacances scolaires à partir du 8 sept. 2026 de 14h à 17h, salle polyvalente-mairie. Infos : Catherine Brelaud - 06 28 20 52 72
- **Atelier « initiation au dessin et à la peinture »**, une fois par mois le jeu.

à partir du 3 sept. 2026, de 14h à 16h30, salle des Prévayes. Infos : Catherine Brelaud - 06 28 20 52 72

• **A noter qu'un atelier photo est en cours de création.** Infos Jacques Brelaud : 06 85 78 54 25



### BRASTIVAL

#### • Maison Jouffe :

Le BRASTIVAL revient pour sa 5<sup>e</sup> édition !

2 journées festives pour découvrir l'univers de la Maison Jouffe dans une ambiance conviviale, musicale et gourmande

**HORAIRE** : Ven. 4 sept. de 17h à 2h et sam. 5 sept. - 16h - 2h.

**AU PROGRAMME** : Concerts live, Boutique - Dégustations de nos créations, Visites distillerie & brasserie, Animations sur la journée, Concours et tirages au sort - Groupe Whatsapp, Jeux de palets & Beer Pong - Sur demande, Restauration & BBQ, Bar & boissons

**Programmation 2026** : OASIS TRIBUTE - Oasis : samedi et INDOCHINE TRIBUTE - Indochine : vendredi.

**ENTRÉE** : 3€/jour

### ASSOCIATION ARTBORESCENCE

#### Ateliers de céramique et d'arts plastiques

#### Inscriptions ouvertes pour la rentrée 2026-2027

Et si cette année, vous preniez le temps de créer ?

L'association Artborescence propose, pour la rentrée 2026-2027, des ateliers de céramique et d'arts plastiques pour enfants et adultes, dans une atmosphère conviviale, bienveillante et propice à l'expérimentation.

Ici, pas besoin de savoir dessiner, modeler ou maîtriser une technique avant de commencer : la curiosité et l'envie de créer sont les meilleurs points de départ.

• **Pour les adultes : ateliers de céramique.**

• **Pour les enfants : céramique & arts plastiques.**

L'association Artborescence souhaite offrir à chacun, enfant comme adulte, un espace pour expérimenter et créer.

**Infos** : 06.62.34.13.36 ou : artborescence22@gmail.com



### LE GRAND FORUM INTERCOMMUNAL DES ASSOCIATIONS

Un RDV incontournable : Sport, culture, loisirs, engagement citoyen... Le Grand Forum des Associations revient cette année encore pour une journée placée sous le signe de la découverte et du partage.

Rendez-vous le sam. 5 sept. 2026 de 10h à 17h à la salle omnisports de Créhen pour rencontrer plus de 80 associations dynamiques et passionnées.

Contact :  
[www.grandforum-plancoet-pelan.fr](http://www.grandforum-plancoet-pelan.fr)  
[forum-associations@orange.fr](mailto:forum-associations@orange.fr)

